

Savoir

Volume 12, numéro 2
Décembre 2006



Congrès 2007
Un événement unique!



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

Un réseau
mobilisé

Prévenir
l'imprévisible

Diriger au temps
des réformes

VIVEZ LA PÉDAGOGIE ENTREPRENEURIALE !

UNE VISION DIFFÉRENTE DE L'ENSEIGNEMENT

Vous enseignez au
primaire, au secondaire ou
en formation professionnelle ?

Relevez le défi
entrepreneurial
dans votre classe !



Des guides et des outils adaptés
qui s'inscrivent dans le cadre des
activités courantes de la classe et
qui intègrent le développement
de compétences sont maintenant
disponibles.

Retrouvez plus de **20 projets**
pédagogiques entrepreneuriaux
qui visent la réalisation :

- de produits,
- de services,
- d'événements,
- d'activités économiques.

*La culture entrepreneuriale
vous intéresse ?*

Consultez
www.inforoutefpt.org/entrepreneuriat

créativité
autonome

sens
des responsabilités
initiative
solidarité



Savoir

Sommaire

Volume 12, numéro 2
Décembre 2006

Savoir

Le magazine *Savoir* est publié par la Direction des communications et des affaires publiques de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Son tirage est de 6 000 exemplaires. Le contenu de cet exemplaire est également disponible sur le site Internet de la FCSQ à l'adresse www.fcsq.qc.ca, section *Publications*.

Rédactrice en chef
Marie Blouin
mblouin@fcsq.qc.ca

Correctrices d'épreuves
Nathalie Masse
Denise Ouellet

Équipe rédactionnelle
Marie Blouin, André Caron,
Annie Gendron, Alain Guimont,
Guylaine Hébert, Annie Jomphe,
Guy Pelletier, Denis Pouliot,
Jean-Pierre St-Gelais

Mise en pages
Propage

Distribution
Secteur de l'imprimerie de la FCSQ
Marc-André Morissette

N.D.L.R. : Dans le présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La reproduction du présent document, en tout ou en partie, est autorisée à la condition d'en mentionner la source et de ne pas l'utiliser à des fins commerciales.

La Fédération des commissions scolaires du Québec
1001, avenue Bégon
Case postale 10490
Succursale Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C7

Téléphone: 418 651-3220
Télécopieur: 418 651-2574
Courriel: info@fcsq.qc.ca
Site Internet: www.fcsq.qc.ca

Document: 6570
Dossier: 1-605-03
Dépôt légal: 4^e trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Imprimé au Canada

Éliminer la taxe scolaire d'abord, les commissions scolaires ensuite : jamais!	5
<hr/>	
Congrès 2007	
Agir – Investir dans l'avenir	
Un événement unique!	6
<hr/>	
Avis du Conseil supérieur de l'éducation sur les services de garde	
Des pistes intéressantes pour améliorer la qualité de nos services	7
<hr/>	
Nouvelles des commissions scolaires	
En bref...	8
<hr/>	
Prévenir l'imprévisible en cas de sinistre	10
<hr/>	
Portrait d'une femme engagée	11
<hr/>	
Liberté de religion à l'école	
Du cadre législatif aux balises de la Cour suprême en passant par les mesures d'accommodement raisonnable	12
<hr/>	
Nouveauté - Reddition de comptes	
Guide pratique pour soutenir les commissions scolaires	14
<hr/>	
La démocratie scolaire	
Au cœur des préoccupations de la Commission scolaire des Appalaches	15
<hr/>	
Diriger au temps des réformes éducatives...	16
<hr/>	
Un signal clair pour poursuivre et réussir	
Le collectif de la réforme de l'éducation	17
<hr/>	
L'éducation... Ailleurs dans le monde	18

NOTE

La date de tombée du prochain *Savoir* est le 1^{er} février 2007. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez vous adresser à M^{me} Marie Blouin, au 418 651-3220 ou par courriel à l'adresse mblouin@fcsq.qc.ca.

La **Collection** de vidéos
éducatives



Beaucoup plus que des films...
**des outils de travail
essentiels!**



www.collectionvideo.qc.ca

Un site où sont disponibles :

- ◀ Plus de 3 050 titres
- ◀ Plus de 270 séries
- ◀ Plus de 300 documents
d'accompagnement

Nos conseillers sont à votre service
pour vous aider à intégrer ces outils
à l'enseignement.

Service à la clientèle
514 251-3730
www.grics.qc.ca



Technologies au service
de l'éducation

Éliminer la taxe scolaire d'abord, les commissions scolaires ensuite : jamais !

Le 14 novembre dernier, la Fédération a réagi aux déclarations publiques des représentants du monde municipal qui demandent une diminution du plafond de la taxe scolaire, mais dont la véritable intention pourrait être de sortir les commissions scolaires du champ d'impôt foncier local. Cinq jours plus tard, nous avons occupé une fois de plus l'espace public et démontré l'absurdité de la résolution adoptée par les militants de l'Action démocratique du Québec (ADQ) qui prône l'abolition des commissions scolaires.

L'objectif de nos interventions était de permettre au grand public de mesurer les intentions cachées des représentants du monde municipal, de même que le manque de rigueur, l'improvisation et la position irréflective de l'ADQ. Mais la bataille de l'opinion publique n'est pas gagnée pour autant. En effet, c'est l'ensemble des intervenants du réseau qui sont aussi interpellés et qui devront redoubler d'ardeur afin de faire connaître davantage la mission des commissions scolaires et le rôle important de nos élus et de notre personnel.

Improvisation ayant pour titre *L'abolition des commissions scolaires*

Comme si elle n'avait rien appris de l'expérience catastrophique des bons d'éducation en 2003, une proposition radicale qui l'a conduite à la déroute électorale, l'ADQ récidive en voulant abolir les commissions scolaires et transférer les responsabilités pédagogiques aux conseils d'établissement et la gestion des écoles aux municipalités. Voilà l'utopie qui a fait l'objet d'une résolution de la part des militants adéquistes à l'occasion du récent congrès du parti. Cet aspect du « grand ménage dans les structures en éducation » promis par le chef de l'ADQ fera l'objet d'une consultation et sera analysé afin de déterminer s'il fera ou non partie de la plateforme électorale qui sera dévoilée avant Noël.

Pour soutenir la proposition visant à abolir les commissions scolaires, il fut mentionné que les coûts de gestion de celles-ci devraient plutôt être investis dans les écoles. Or, au cours du congrès, les supposées économies engendrées par l'abolition des commissions scolaires sont passées

de 4 milliards de dollars à 300 millions de dollars en deux jours. Certains ont même osé affirmer que les commissions scolaires accaparent 8,6 milliards de dollars qui pourraient aller aux écoles, alors qu'il s'agit du budget total dévolu au fonctionnement de notre système d'éducation préscolaire, primaire et secondaire. C'est ce qu'on appelle avoir de la rigueur.

Dans vos milieux, je vous invite à rappeler que les coûts de gestion des commissions scolaires représentent 428 millions de dollars, soit 5 % des dépenses totales des commissions scolaires (comparativement à 15 % dans les municipalités). Il ne faut pas hésiter à dire que ce sont les plus bas coûts de gestion dans les secteurs public et parapublic et qu'ils constituent des dépenses incontournables dans un réseau qui donne des services à plus de 900 000 élèves.

Il nous faut aussi continuer d'expliquer que, contrairement à d'autres organismes, les commissions scolaires ont procédé à une rationalisation importante au cours des dernières années passant de 156 à 72 commissions scolaires; qu'elles gèrent efficacement et en toute sécurité le déplacement quotidien en transport scolaire de près de 600 000 élèves sur 1 million de kilomètres, des ressources humaines qui totalisent 170 000 personnes dont 90 % sont en services directs aux élèves dans 3 000 établissements, et ce, sans parler du réseautage informatique des écoles, de la gestion des ressources matérielles, etc.

En outre, on peut aussi citer l'exemple du Nouveau-Brunswick qui, après avoir aboli les commissions scolaires, les a recréées quelques années plus tard à la demande des parents. Les commissions scolaires québécoises n'ont-elles pas d'ailleurs reçu l'appui des parents, des syndicats et des organismes de développement régional à l'occasion des États généraux sur l'éducation?

Taxe scolaire : à la recherche d'un monopole municipal

Éliminer la taxe scolaire afin d'assurer un monopole en matière d'impôt foncier local, voilà l'objectif ultime affirmé par certains représentants du monde municipal et qui nous a contraint à rectifier le tir dans les médias.

Lors d'une conférence de presse et de plusieurs entrevues avec les médias écrits et électroniques, la Fédération a tenu à expliquer que les revenus de la taxe scolaire sont essentiellement utilisés pour maintenir un système public d'éducation de grande qualité qui donne des services de proximité appréciés de la population. Ces revenus couvrent le fonctionnement des établissements scolaires (direction, secrétariat, conciergerie et entretien de près de 3 000 bâtiments) et plus de la moitié des coûts du transport scolaire. La Fédération en a aussi profité pour faire le point sur l'importance de la mission confiée aux commissions scolaires auprès de nos élèves jeunes et adultes.

De plus, j'ai rappelé que la Fédération a fait des représentations soutenues auprès du gouvernement et a participé à l'élaboration d'actions concrètes pour atténuer l'impact de la hausse de l'évaluation foncière sur le compte de taxe scolaire.

L'intervention du monde municipal dénote un manque de respect envers les gouvernements locaux scolaires et constitue une véritable insulte à l'endroit des élus scolaires. J'invite les élus municipaux à travailler en partenariat avec les élus scolaires au développement de nos régions. La résolution adoptée par l'ADQ ne sera pas non plus sans conséquence pour celle-ci. Personne ne s'attaquera gratuitement et sans rigueur à un réseau aussi efficace, aussi performant et aussi bien ancré dans la société québécoise que celui des commissions scolaires sans faire face à une opposition vive et fort bien préparée sur son chemin. Qu'on se le tienne pour dit!

La Fédération ne laissera personne priver les citoyens du Québec d'un palier démocratique entièrement dédié à l'éducation.

Enfin, je veux profiter de cette dernière édition 2006 du magazine *Savoir* pour vous souhaiter de joyeuses fêtes!

André Caron

André Caron
Président



Agir – Investir dans l'avenir Un événement unique!

La Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) tiendra les 24 et 25 mai son congrès annuel sur le thème *Agir – Investir dans l'avenir*. L'événement, qui fera un bilan des États généraux sur l'éducation 10 ans plus tard, aura lieu au Reine Elizabeth à Montréal. Il permettra aux élus scolaires et aux gestionnaires du réseau d'identifier des lignes d'action pour continuer à faire de notre système d'éducation l'un des meilleurs au monde.

Il s'agira du dernier congrès tenu par la FCSQ avant les prochaines élections scolaires. C'est donc une belle occasion pour les élus scolaires de profiter de ce perfectionnement unique et riche pour connaître les grands changements survenus en éducation tant de la gouvernance scolaire, de la structure des organisations que des pratiques pédagogiques. La Fédération profitera de cet événement pour souligner de façon particulière son 60^e anniversaire.

À l'ouverture, M. Réal Jacob, professeur titulaire aux HEC Montréal et membre du Centre d'études en transformation des organisations présentera une conférence interactive où les participants et des élèves du secondaire qui vivent la réforme pourront s'exprimer sur notre système public d'éducation.



M^{me} Suzanne Durivage, présidente de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, est présidente du congrès de la FCSQ édition 2007.

Des invités de marque réunis en table ronde discuteront du renouveau pédagogique. Différentes perceptions et points de vue seront exposés pour favoriser les réflexions des congressistes. Ces derniers pourront ensuite approfondir les questions soulevées en ateliers.

Au total, huit ateliers seront offerts sur des recherches et sur des pratiques en cours dans le milieu scolaire.

Ce sera aussi l'occasion pour les participantes et les participants de partager leurs expériences respectives.

Au cours du dîner-conférence soulignant le 60^e anniversaire de la Fédération, M. Jean-Pierre Proulx, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation à l'Université de Montréal, s'adressera au public. Son exposé portera sur l'histoire des commissions scolaires et leur impact sur le développement de la collectivité québécoise. L'origine de la FCSQ sera évoquée à travers les grands événements qui ont marqué l'éducation au Québec.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Jean-Marc Fournier, interviendra à la clôture du congrès. Toutes les personnes participantes pourront aussi, grâce à la présentation d'une synthèse, avoir un aperçu de l'ensemble des sujets traités en ateliers. Par la suite, des actes du congrès seront mis à la disposition des congressistes sur le site Internet de la Fédération (www.fcsq.qc.ca).

Le congrès de la FCSQ se veut une activité de perfectionnement unique, principalement pour les élus scolaires, qui permet de connaître les développements en éducation et d'être des acteurs de premier plan dans leur milieu. Les directions générales des commissions scolaires, les directions d'établissement et les responsables des services éducatifs sont aussi invités à participer à cet événement d'intérêt pour *Agir et Investir dans l'avenir* de nos élèves au Québec.

AGIR



INVESTIR DANS L'AVENIR

Sujets d'ateliers traités au congrès

- Petite enfance
- Formation professionnelle et technique et formation continue
- Programme de formation de l'école québécoise au primaire et au secondaire
- Gouvernance
- Soutien aux milieux défavorisés
- École de la réussite
- Démocratie scolaire
- Formation du personnel scolaire

Objectifs du congrès

- Établir un bilan des différentes propositions mises en œuvre à la suite du rapport des États généraux sur l'éducation.
- Déterminer les acquis, les voies de correction, d'amélioration et de transformation dans une perspective de réussite.
- Convenir de plans d'action et de mesures à engager afin de rendre le système plus efficace dans la gestion des changements proposés.

Des pistes intéressantes pour améliorer la qualité de nos services

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a rendu public dernièrement un avis fort pertinent qui propose des perspectives et des pistes intéressantes de développement pour le réseau des services de garde en milieu scolaire.

La FCSQ partage l'état de situation et les constats décrits par le Conseil, et souhaite collaborer à la mise en œuvre de plusieurs recommandations formulées. La FCSQ entend également solliciter la participation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin qu'il donne suite à certaines d'entre elles.

Le service de garde, un acteur important

Le Conseil note avec justesse que le service de garde est devenu un acteur important et incontournable dans le milieu scolaire. Bien qu'il s'agisse d'un jeune réseau, il a connu une expansion rapide depuis la création des places à contribution réduite en 1998. Ce réseau est maintenant fréquenté par plus de 230 000 enfants, ce qui représente 39,6 % des enfants inscrits à l'école primaire publique. De plus, 20 000 personnes y travaillent.

Dans son avis, le Conseil s'attarde sur la mission du service de garde, qu'il définit comme étant celle d'assurer la garde des enfants d'âge scolaire en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement global dans le cadre du projet éducatif de l'école, en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins. Il identifie également les fonctions de ce service au regard des enfants, de l'école, de la famille et de la communauté, lesquelles s'exercent en complémentarité à celles de l'école.

Pour assurer sa mission et ses fonctions, le Conseil convie le réseau des services de garde à donner une nouvelle impulsion à son développement. Après avoir amélioré de façon remarquable l'accessibilité des services de garde en milieu scolaire, le réseau doit maintenant se préoccuper davantage de son développement qualitatif.

La réalisation de ce défi nécessite une implication et une concertation de tous les acteurs : le MELS, les

commissions scolaires, les directions d'établissement, le personnel des services de garde, les parents et la communauté.

Défis et leviers proposés

Le Conseil identifie cinq défis qui permettront aux services de garde d'offrir des services d'une meilleure qualité et de réaliser pleinement leur mission. Ainsi, il leur propose d'assurer une saine gestion et une réponse appropriée aux besoins de base de leur organisation. Il les convie également à poursuivre leur intégration à l'école tout en actualisant davantage leur fonction éducative complémentaire dans les pratiques des éducatrices et des éducateurs. Il suggère aussi de resserrer la concertation entre tous les acteurs qui travaillent dans les écoles de milieux pluriethniques et défavorisés en développant la complémentarité du service de garde et de répondre aux besoins spécifiques de certains enfants (EHDA, 9-12 ans).

Le Conseil cible également six leviers qui permettront à ces services de relever ces défis avec succès. Chacun est assorti de recommandations qui interpellent les acteurs à l'échelle locale, régionale et nationale. Ces leviers visent à rehausser les exigences de formation pour l'obtention d'un poste et à favoriser l'accès à la formation continue et à renforcer les mécanismes de reddition de comptes et le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire. Ils visent également à élaborer et soutenir localement une démarche d'amélioration continue de la qualité des services, à soutenir et diffuser des projets mobilisateurs et, enfin, à assurer un niveau de financement approprié en tenant compte d'un nouveau partage du coût entre les parents et l'État.

Les commissions scolaires sont interpellées

Parmi les vingt-cinq recommandations du Conseil, plusieurs d'entre elles s'adressent aux commissions scolaires. Reconnaisant certains aspects de la problématique qui entoure la formation et le travail du personnel des services de garde, la Fédération

entend soutenir les commissions scolaires dans l'élaboration de leur plan de développement professionnel du personnel. Elle compte aussi leur proposer des modèles organisationnels qui tiennent compte des encadrements actuels. Elle entend également participer, en collaboration avec le MELS, à l'analyse de la situation de travail des techniciens et techniciennes responsables de ce service.

Afin d'améliorer la reddition de comptes et la qualité des services, la Fédération entamera des démarches auprès du MELS afin qu'il désigne un répondant provincial responsable des services de garde. De plus, elle soutiendra les commissions scolaires en leur proposant des indicateurs et des critères de qualité pour faciliter la démarche de reddition de comptes et d'évaluation de la qualité des services de garde. Elle invitera d'ailleurs le MELS à participer à l'identification de ces indicateurs.

La Fédération accentuera également la promotion d'outils pour améliorer le programme d'activités du service de garde et participera à la diffusion des projets mobilisateurs mis en œuvre dans les services de garde en encourageant les commissions scolaires à faire de même dans leur milieu.

En ce qui a trait au financement et à la gestion des services de garde, la Fédération incitera les commissions scolaires qui n'en ont pas encore à se doter d'une politique de gestion des services de garde et à la rendre publique. Elle poursuivra également ses démarches auprès du MELS afin qu'il assure un financement approprié des services de garde en tenant compte de façon particulière de la situation des petits services de garde, des milieux pluriethniques et défavorisés de même que de la clientèle EHDA et l'invitera à poursuivre ses travaux sur la révision du régime financier applicable aux commissions scolaires afin de clarifier la situation financière des services de garde.

Dans un article ultérieur, nous aborderons la qualité des services de garde sous différents angles en se basant sur l'analyse d'outils de mesure de la qualité de ces services et sur des études de cas réalisées par le Conseil.



Annie Jomphe
Conseillère en
développement
pédagogique à la FCSQ
ajomphe@fcsq.qc.ca

Nouvelles des commissions scolaires

En bref...

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Un partenariat rentable pour la communauté

Récemment, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy annonçait son association avec la Ville de Trois-Rivières et le complexe sportif les Estacades pour permettre aux athlètes et à la population de pratiquer leur activité physique en leur offrant plus d'espace. Le projet global devrait s'autofinancer à 100 % par les revenus locatifs.

Information :
Anne-Marie Lafontaine,
agente d'information
819 379-5989, poste 7320

Centre d'enrichissement des pratiques professionnelles

Sous la présidence de M. Yvon Lemire, la Commission scolaire du Chemin-du-Roy a récemment inauguré son Centre d'enrichissement des pratiques professionnelles destiné aux 1 500 intervenants scolaires qui assurent au quotidien la réussite des jeunes. Ce centre, géré par les services éducatifs de cette commission scolaire, permettra aux jeunes d'accroître leurs compétences en consultant des ouvrages de référence, en échangeant avec leurs pairs et en ayant accès aux conseillers pédagogiques qui leur offriront un accompagnement sur mesure.

Information :
Geneviève Jauron,
conseillère en communications
819 379-5989, poste 7198

Commission scolaire des Chic-Chocs

Des élus scolaires très engagés dans leur communauté

Récemment, M^{me} Pâquerette Sergerie, présidente de la Commission scolaire des Chic-Chocs et M. Roger Fournier, commissaire, ont été nommés au conseil d'administration de deux organismes du territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie. M^{me} Sergerie a été élue présidente de la Commission sectorielle institutionnelle du Centre

local de développement de la Haute-Gaspésie, alors que M. Fournier est devenu membre du conseil d'administration de la Société d'aide au développement de la collectivité de Gaspé-Nord. Ces deux nominations témoignent de l'implication de la commission scolaire comme partenaire actif dans son milieu.

Une tournée des plus appréciées

Pour une deuxième année consécutive, la présidente de la Commission scolaire des Chic-Chocs, M^{me} Pâquerette Sergerie et le directeur général, M. Yvan Landry ont entrepris à la rentrée une tournée échelonnée sur trois jours pour rencontrer le personnel et les élèves des 23 établissements. La présidente a profité de l'occasion pour les informer notamment des priorités du plan stratégique de la commission scolaire.

Information :
Marie-Noëlle Dion,
agente d'information
418 368-3499

Commission scolaire des Découvreurs

Projet de politique culturelle

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Découvreurs, sous la présidence de M. Claude Gélinas, compte instaurer un projet de politique culturelle. L'objectif est de promouvoir une vie culturelle de qualité dans les écoles et les centres en encourageant la mise en place et la poursuite d'activités de ce type.

Information :
Alain Vézina,
agent d'information
alain.vezina@csdecou.qc.ca

Commission scolaire de Montréal

Après l'écoute, l'action Politique interculturelle

Le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal a adopté récemment sa nouvelle politique interculturelle. Cette politique et les pistes d'action qui s'y rattachent sont le fruit d'une consultation

publique à laquelle des centaines de parents et des représentants d'organismes communautaires ont participé. Cette politique s'inscrit dans la ligne du plan stratégique de la commission scolaire.

Information :
Sylvain Arsenault,
Service des communications
514 596-6118, poste 6117

Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Un salon très couru

En compagnie de nombreux dignitaires de la région de Québec, la présidente de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, M^{me} Jeanne d'Arc Marcoux, a convié le public à découvrir la qualité des services éducatifs lors du 8^e Salon de l'éducation tenu sur le thème *Un choix réfléchi*. Le 15 octobre, l'événement promotionnel a attiré près de 4 000 personnes.

Information :
Josée St-Hilaire,
agente d'information
418 666-4666, poste 8444

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

Sport, santé et culture

En présence de nombreux dignitaires et partenaires, le président de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, M. Jocelyn Blondin, a procédé à l'inauguration officielle de la cour de l'école des Deux-Ruisseaux et au lancement de son projet éducatif ayant pour thème *Sport, santé et culture*. D'importantes campagnes de financement ont été menées pour aménager la cour. L'école a réussi à recueillir 57 000 \$.

Information :
René Gauthier,
secrétaire général
819 771-4548, poste 228

Commission scolaire de Portneuf

Lancement du projet football

En présence d'invités d'honneur, le président de la Commission scolaire de Portneuf, M. Serge Tremblay, et le directeur général, M. Simon Julien, ont lancé un nouveau programme de football pour les 550 élèves de l'école secondaire Saint-Marc. Ainsi, l'école possède son équipe de football scolaire qui, notamment, contribue à motiver les élèves à réussir leurs études. Le partenaire majeur de ce projet est la Caisse populaire de l'Ouest de Portneuf.

Information :

Micheline Lemay-Roy,
agente de communications
et webmestre
418 285-2600, poste 5001.

Regroupement des commissions scolaires de Chaudière-Appalaches

Embaucher nos diplômés

Pour contrer le décrochage scolaire et favoriser l'embauche des diplômés de la formation professionnelle au secondaire, les quatre commissions scolaires de la région de Chaudière-Appalaches ont convié plus d'une trentaine d'employeurs de cette région à signer un engagement dans lequel ils promettent de n'embaucher que des jeunes possédant un premier diplôme.

Information :

418 379-5989, poste 7320

Reconnaisances publiques

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Prix d'excellence de l'administration publique

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy a reçu, le 9 novembre dernier, le Prix d'excellence de l'administration publique, catégorie *Éducation*, pour son projet *Préparation à la vie (PAV)*. Le PAV se réalise dans un appartement spécialement aménagé pour des élèves âgés de 13 à 21 ans qui ont un handicap physique ou intellectuel ou des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Il favorise leur transition du monde scolaire à la vie active.

Prix Fillipo en Italie

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy s'est vu décerner une mention d'excellence pour son projet *Bilans de santé psychologique en établissements scolaires* en novembre dernier lors d'un congrès tenu en Italie par l'*Associazione Italiana formatori*. Le prix Fillipo s'adresse à toutes les administrations publiques. Il favorise les projets qui portent notamment sur le développement des ressources humaines.

Commission scolaire de Portneuf

Concours québécois en entrepreneuriat

Le projet *Émilie Jolie* de l'école La Saumonière de la Commission scolaire de Portneuf a remporté le Grand Prix national et 1 000 \$ dans la catégorie *Primaire 1^{re} et 2^e années* lors du gala de la 8^e édition du Concours québécois en entrepreneuriat qui a eu lieu en juin, au Capitole de Québec. Les élèves avaient mis sur pied une comédie musicale multimédia et produit un disque afin de réaliser le rêve de leur amie qui subira une nouvelle opération à cœur ouvert.

Commission scolaire des Chic-Chocs

Prix du Lieutenant-gouverneur

En raison notamment de son engagement communautaire, une élève finissante du Centre l'Envol, M^{me} Andréa Francœur de la Commission scolaire des Chic-Chocs, a remporté le prix du Lieutenant-gouverneur. Il s'agit d'une reconnaissance qui souligne bien sûr la réussite scolaire de la récipiendaire, mais surtout son engagement personnel, social et communautaire.

Commission scolaire de Rouyn-Noranda

Prix régional Essor 2006

L'école La Source de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda a obtenu le premier prix régional Essor 2006 pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec pour son projet en art dramatique *Rencontres : construire son propre processus créateur et sa propre implication par l'action et la réalisation artistique*. Par ce projet de rencontres et de sorties culturelles, les élèves ont pu se familiariser avec les différentes facettes de l'interprétation et de la scénographie, ce qui les a amenés à créer un projet de théâtre engagé. Il s'agit d'une réalisation de l'enseignante M^{me} Carole-Yvonne Richard.

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Prix Robert-Caisse 2006 pour l'esprit de tolérance

La polyvalente Deux-Montagnes a remis le Prix Robert-Caisse à deux ex-étudiants, MM. Laurence Houde-Roy et Michel Pesant. Ce prix est décerné tous les ans pour des initiatives mobilisatrices, des réalisations, un comportement, une attitude, une conduite ou une contribution particulièrement remarquables touchant la promotion de la tolérance.

Prévenir l'imprévisible en cas de sinistre

Avec tous les événements tragiques qui se sont produits au cours des dernières années, il devient primordial de bien préparer son organisation à faire face à des situations d'urgence de toutes sortes afin de prévenir l'imprévisible. Que l'on pense, par exemple, à l'attaque au World Trade Center et, plus récemment, au Collège Dawson. Il y a aussi toutes ces catastrophes naturelles et technologiques et ces urgences environnementales telles que la tempête du verglas, le tsunami en Indonésie, sans oublier la pandémie de grippe aviaire qui pourrait nous toucher prochainement.

Il y a quelques années, les commissions scolaires ont commencé à planifier des mesures d'urgence dans leurs établissements; une preuve qu'elles se préoccupent grandement de la prévention et de l'atténuation des conséquences des sinistres sur les personnes, les actifs, l'environnement ainsi que sur les activités de leurs établissements.

Pour assurer la sécurité des élèves et du personnel

La Fédération offre aux gestionnaires des commissions scolaires la possibilité de suivre la formation *Implantation de mesures d'urgence à l'école*. Il s'agit d'une activité de sensibilisation liée au processus de planification des mesures d'urgence. Cette session, animée par La Société Prudent inc., a pour objectif de :

- reconnaître l'importance d'une planification stratégique et collective;
- reconnaître les actions à entreprendre pour chacune des étapes de la démarche;
- utiliser les différents outils nécessaires dans le processus de planification.

Cette formation permet aux participantes et aux participants de mettre sur pied un plan de mesures d'urgence efficace en cas de sinistre pour minimiser les impacts sur la santé et la sécurité des élèves et du personnel de l'établissement. Au cours des dernières années, La Société Prudent a accompagné 15 commissions scolaires dans la planification de leurs mesures d'urgence. Plusieurs d'entre elles ont adopté le plan de mesures d'urgence suggéré, qui a été développé spécialement pour les établissements scolaires. Ce plan modèle n'est qu'un canevas de base et doit être adapté à la réalité de chaque établissement. De plus, durant la formation, un guide d'accompagnement est aussi remis aux participants. Ce guide offre une description de chacune des étapes de la planification des mesures d'urgence ainsi que les outils nécessaires au déroulement du processus.

Un plan de mesures d'urgence a été spécialement développé par la Société Prudent inc. pour les établissements scolaires.

Les directions d'établissement peuvent bénéficier de conseils judicieux en mesures d'urgence grâce à l'expertise de nos conseillers et à leur grande connaissance du milieu de l'éducation. De plus, ceux-ci sont formés dans les domaines techniques tels que la mécanique du bâtiment, les normes de sécurité, les lois et règlements, ce qui assure une information juste et exacte sur les mesures d'urgence au Québec et sur les exigences s'y rattachant.

Une formation continue sur les mesures d'urgence

Notre préoccupation est d'offrir un encadrement aux commissions scolaires dans le but qu'elles procurent, en cas de sinistre, un milieu plus sécuritaire aux élèves et au personnel des établissements. Sur ce plan, la Société Prudent inc. assure une formation de base et continue en regard au plan de mesures d'urgence et à la formation des différents intervenants qui seront impliqués dans sa mise en application. Nous incitons les commissions scolaires à s'en prévaloir pour relever les défis de l'imprévisible.

Animée par la Société Prudent inc., la formation *Implantation de mesures d'urgence à l'école*, d'une durée de 4 heures, est offerte par la FCSQ. Elle est offerte en tout temps sur demande. La session permet aux directions d'établissement de se doter des outils et des connaissances pour mettre en œuvre une démarche de planification de mesures d'urgence. Depuis quatre ans, environ 1 200 personnes l'ont suivie. Pour obtenir de l'information supplémentaire, consulter le site Internet de la FCSQ www.fcsq.qc.ca à la rubrique *Perfectionnement*.



Annie Gendron

Conseillère en formation
La Société Prudent inc.
annie.gendron@prudent.ca

Portrait d'une femme engagée

« On peut être fier d'avoir bâti un réseau de l'éducation aussi performant. »

Pâquerette Gagnon, directrice générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec

La Fédération des commissions scolaires est heureuse d'accueillir M^{me} Pâquerette Gagnon à titre de directrice générale. M^{me} Gagnon est entrée en fonction il y a quatre mois. Son arrivée coïncide avec une période où l'éducation est quotidiennement dans l'actualité, notamment à cause de l'implantation du nouveau pédagogique. Pour cette femme d'action, notre système d'éducation est très performant et c'est peut-être pour cette raison qu'il est à la fois si critiqué et convoité par d'autres organisations. Voici le portrait d'une femme engagée.

De pédagogue à gestionnaire

M^{me} Gagnon possède une riche expérience dans le réseau public d'éducation pour avoir été, successivement, enseignante, conseillère pédagogique, directrice des services éducatifs, directrice générale de la Commission scolaire la Riveraine et de la Commission scolaire des Découvreurs. Elle a aussi occupé, jusqu'à son arrivée à la Fédération, la présidence de la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec et de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires. Son parcours professionnel est impressionnant et ne peut être que bénéfique pour la Fédération des commissions scolaires et ses membres.

M^{me} Gagnon est une personne enthousiaste et positive. Elle est très fière d'apporter sa contribution et de mettre son expérience au service de la Fédération. Sa perception du système public d'éducation est claire et sans équivoque. « Nous nous sommes donné des structures démocratiques où tout le monde a la chance de s'exprimer : les parents, les enseignants, les élèves et les citoyens en général. C'est un privilège extraordinaire! Il y a 50 ans, on ne disposait pas de cette ouverture. L'école était réservée à une certaine élite alors que maintenant c'est sans distinction qu'on accueille tous les élèves. Il est donc normal que, par conséquent, tout le monde ait une opinion sur la question. »

Parmi ses principaux défis

La nouvelle directrice générale de la FCSQ estime que les défis du système public d'éducation s'articulent notamment autour de trois aspects : la démocratie scolaire, le renouveau pédagogique, donc la réussite de nos élèves, et le financement adéquat de l'éducation.



Pour la démocratie scolaire, elle est d'avis que la structure intermédiaire que représentent les commissions scolaires est fondamentale pour maintenir la qualité actuelle de l'éducation. « Il est essentiel qu'une organisation soit vouée à l'éducation, et ce, dans l'intérêt des élèves. Les commissions scolaires ont prouvé, au cours des années, qu'elles savaient mieux que quiconque relever ce défi. Prenons l'exemple des services de garde en milieu scolaire qui ont été généralisés partout au Québec et qui ont permis une meilleure conciliation travail-famille, de la maternelle à temps plein pour les enfants de cinq ans, des fusions des commissions scolaires et du développement fulgurant de la formation professionnelle au Québec. »

En ce qui concerne le renouveau pédagogique, la directrice générale soutient que : « On ne met l'accent actuellement que sur les programmes de formation. On les critique constamment et on oublie l'essentiel de la réforme, c'est-à-dire les changements apportés tant dans les pratiques pédagogiques que dans les structures d'organisation, et ce,

pour que les élèves développent davantage de compétences sur les plans pédagogiques et personnels. » D'ailleurs, la FCSQ appuie le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans la poursuite du renouveau et le soutient, même si elle estime que l'on doit l'évaluer périodiquement et corriger ses lacunes en cours de route.

Au regard du financement de l'éducation, M^{me} Gagnon est d'avis que le gouvernement devrait financer le réseau dans une perspective à plus long terme, par exemple, sur une base triennale. « Les commissions scolaires pourraient ainsi mieux planifier leurs axes de développement, et ce faisant, apparaîtrait une plus grande cohérence avec leur obligation de se doter d'un plan stratégique et d'en rendre compte. »

Cette mère d'un fils de la réforme est très confiante pour son avenir et celui des jeunes en général : « L'école publique leur offre un environnement propice à leur épanouissement. C'est d'ailleurs un de mes plus grands désirs que les élèves soient heureux à l'école et qu'ils réussissent en classe. Pour y arriver, il est nécessaire que les jeunes soient placés au cœur de notre préoccupation quotidienne et que tous les acteurs de l'éducation y travaillent ensemble. »

En terminant, M^{me} Gagnon tient à rappeler aux commissions scolaires sa confiance dans le réseau public d'éducation et son soutien constant. Elle est très impressionnée par leurs réalisations et par la qualité de leurs interventions. « Les commissions scolaires disposent d'experts de grande qualité à tous les niveaux et ils sont très dévoués. Nos élèves, jeunes et adultes, sont entre bonnes mains avec un personnel et des gestionnaires aussi compétents. » M^{me} Gagnon ajoute : « À la Fédération, l'équipe s'investit beaucoup pour les commissions scolaires et tous les gens qui y travaillent sont mobilisés pour les soutenir et bien défendre leurs intérêts sur la place publique. Je suis très fière et heureuse de diriger une si belle équipe et de travailler étroitement avec toutes les commissions scolaires du Québec. »

Marie Blouin
Conseillère
en communications
à la FCSQ
mblouin@fcsq.qc.ca

Liberté de religion à l'école

Du cadre législatif aux balises de la Cour suprême en passant par les mesures d'accommodement raisonnable

La place de la religion à l'école est un sujet d'actualité depuis de nombreuses années au Québec. Non seulement le législateur québécois a dû s'adapter aux nouvelles valeurs de la société québécoise en modifiant les lois du secteur de l'éducation, mais les tribunaux ont été appelés à se prononcer sur la portée et l'étendue du droit à la liberté de religion protégé par les chartes des droits et libertés de la personne. Plus récemment, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a mis sur pied un comité consultatif chargé de faire le point sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire. Sans faire une étude exhaustive du cadre légal, une revue des principales modifications législatives apportées aux lois du secteur de l'éducation permettra de mieux situer la place de la religion dans les structures des écoles et dans les programmes d'enseignement, alors qu'un résumé des balises énoncées par la Cour suprême du Canada permettra de mieux comprendre la notion d'accommodement raisonnable en relation avec la liberté de religion à l'école.

Cadre législatif

Avant le 1^{er} juillet 2000, chaque école détenait une reconnaissance, catholique ou protestante, accordée par les comités catholique et protestant du Conseil supérieur de l'éducation. Les élèves pouvaient choisir entre l'enseignement moral et religieux ou l'enseignement moral en plus d'avoir droit à des services d'animation pastorale catholique et d'animation religieuse protestante. Par l'effet des clauses dérogatoires, ces droits et privilèges avaient effet malgré la liberté de religion et le droit à l'égalité consacrés par les chartes des droits et libertés de la personne.

Depuis l'adoption du projet de loi 118 en 2000, les écoles ont perdu cette reconnaissance confessionnelle et les services d'animation pastorale catholique et protestante ont été remplacés par un service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. Une école pouvait également, avec

l'autorisation du ministre, remplacer les programmes d'enseignement moral et religieux par un programme local d'orientation œcuménique ou d'éthique et de culture religieuse.

Cependant, avec l'adoption du projet de loi 95 en 2005, les programmes d'enseignement moral et religieux de même que les programmes locaux d'orientation œcuménique ou d'éthique et de culture religieuse, le cas échéant, seront remplacés, à compter du 1^{er} juillet 2008, par un nouveau programme ministériel d'éthique et de culture religieuse. Bien que le ministre n'autorise plus de nouveaux programmes locaux d'orientation œcuménique ou d'éthique et de culture religieuse depuis le 1^{er} juillet 2005, il peut autoriser une école à remplacer les programmes d'enseignement moral et religieux par le nouveau programme ministériel d'éthique et de culture religieuse qui sera offert à compter de l'année scolaire 2008-2009, et ce, afin d'en permettre l'expérimentation.

C'est donc dire qu'à compter du 1^{er} juillet 2008, les écoles seront désormais neutres ou « déconfessionnalisées » et que seul le programme ministériel d'éthique et de culture religieuse sera offert aux élèves en plus des services complémentaires d'animation spirituelle et d'engagements communautaires. Les clauses dérogatoires seront donc chose du passé à compter du 1^{er} juillet 2008 et les écoles ne profiteront plus d'aucun droit ou privilège ayant effet indépendamment des chartes des droits et libertés de la personne.

Si la situation est claire quant au statut juridique des écoles et quant à l'enseignement de la religion à l'école, celle touchant l'exercice de la liberté de religion à l'école soulève encore les passions. Pour nous permettre d'y voir clair, il est nécessaire de bien comprendre les principes de même que les balises énoncées par la Cour suprême du Canada particulièrement dans l'affaire *Multani c. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*.

Balises de la Cour suprême

On se rappellera que dans cette affaire, la Cour suprême du Canada rendait un jugement déclarant que la décision de la commission scolaire d'interdire le port du kirpan à l'école violait la liberté de religion de l'élève et que cette violation ne pouvait être justifiée dans le cadre d'une société libre et démocratique.

La liberté de religion en toute égalité et sans discrimination est consacrée par les articles 3 et 10 de la Charte des droits et libertés de la personne et par les articles 2 et 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. Selon la Cour suprême du Canada, la liberté de religion inclut non seulement la liberté d'avoir des croyances et de les professer ouvertement, mais également le droit de ne pas se voir contraint d'adhérer à une religion particulière ou d'agir contrairement à ses croyances. Comme corollaire, il fut établi que la liberté fondamentale que constitue la liberté de religion impose à l'État et aux pouvoirs publics une obligation de neutralité qui garantit la dignité de chacun et l'égalité de tous devant la loi. Lorsqu'une mesure prise par une autorité administrative est contestée au motif qu'elle porte atteinte à la liberté de religion, la Cour suprême du Canada précise que cette mesure et ses effets doivent être examinés au regard des balises suivantes.

1. Si l'effet produit par la mesure est négligeable ou insignifiant, il n'y a pas d'atteinte à la liberté de religion. Dans l'arrêt *Jones*, la Cour suprême du Canada a déclaré que l'obligation pour les parents d'un élève d'obtenir une dispense afin de scolariser leur enfant à la maison n'allait pas à l'encontre de la liberté de religion, car la religion à laquelle on peut croire ne nous exempte pas de notre obligation de nous conformer à l'aspect civil en faisant approuver par l'autorité scolaire la qualité de l'enseignement dispensé à la maison. Ainsi, même si l'obligation d'obtenir une dispense de fréquentation d'une



Alain Guimont
Avocat et conseiller
juridique à la FCSQ
aguimont@fcsq.qc.ca

autorité scolaire laïque a un effet sur les croyances religieuses des parents, cet effet est si minime et indirect qu'il ne porte pas atteinte à la liberté de religion.

2. Une mesure qui porte atteinte à la liberté de religion est justifiée si elle est raisonnable dans le cadre d'une société libre et démocratique ou si elle s'inscrit dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens. Cette mesure doit cependant répondre à deux exigences. D'une part, l'objectif poursuivi doit être suffisamment important pour justifier la restriction à la liberté de religion. D'autre part, la mesure retenue doit être proportionnelle à l'objectif poursuivi, c'est-à-dire être ni arbitraire, ni inéquitable et être de nature à porter le moins possible atteinte à la liberté de religion.

L'analyse de cette proportionnalité est donc en lien direct avec la notion d'accommodement raisonnable puisqu'il ne pourrait exister une justification suffisante s'il existe une mesure d'accommodement raisonnable.

Dans l'affaire Multani, la Cour suprême a reconnu que l'objectif poursuivi par la commission scolaire d'assurer un niveau de sécurité raisonnable aux élèves et au personnel était urgent et réel. Par contre, l'analyse de la proportionnalité a démontré que la décision d'interdire le port du kirpan ne constituait pas une restriction raisonnable à la liberté de religion, car la commission scolaire aurait pu atteindre son objectif de sécurité par le biais d'une mesure d'accommodement raisonnable qui aurait permis à l'élève de porter son kirpan dans un étui en bois enveloppé et cousu de façon sécuritaire dans une étoffe solide.

C'est en tenant compte du cadre législatif dans lequel évolue l'école et des balises émises par la Cour suprême du Canada que le comité consultatif, mis sur pied par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, devra se pencher sur l'accommodement raisonnable en lien avec la liberté de religion à l'école. Il suffit de penser au père d'un élève qui refuse, pour des considérations religieuses, de rencontrer la directrice de l'école, réclamant de parler à un homme; d'un élève qui, pour les mêmes raisons, refuse de se montrer en maillot devant les hommes ou tout simplement du crucifix sur le mur d'une classe pour réaliser que la tâche risque d'être complexe, beaucoup plus complexe que celle du port du kirpan ou du voile islamique.

AVIS DE NOMINATION



Monsieur Jean-Yves Dupéré, président du conseil et chef de la direction de La Capitale mutuelle de l'administration publique, est heureux d'annoncer la nomination de madame **Sophie Proulx**, actuelle directrice générale adjointe à la Commission scolaire des Trois-Lacs, à titre de membre du conseil d'administration de La Capitale mutuelle d'administration publique et de La Capitale assureur de l'administration publique depuis le 1^{er} septembre dernier.

Détentrice d'une maîtrise en administration scolaire de l'Université de Sherbrooke, madame Proulx possède une grande expérience au sein de l'administration scolaire québécoise. Reconnue par ses pairs pour ses qualités de leadership et sa capacité d'adaptation, madame Proulx saura certainement faire profiter La Capitale de ses connaissances et de son expertise du domaine scolaire.

Créée il y a déjà 65 ans, par et pour les membres de l'administration publique québécoise, La Capitale est fière de son statut de mutuelle et ainsi, d'être la propriété de ses mutualistes.

La Capitale mutuelle de l'administration publique, par le biais de La Capitale groupe financier, regroupe des filiales spécialisées travaillant en synergie dans le but de proposer des produits et services hors pair. Bien présente dans l'ensemble du Québec, La Capitale affiche un actif de près de 2 milliards de dollars, compte plus de 1 700 employés et offre des produits et services financiers aux 600 000 membres du personnel de plus de 900 institutions des secteurs public et parapublic québécois ainsi qu'à la population en général.



NOUVEAUTÉ

Reddition de comptes

Guide pratique pour soutenir les commissions scolaires

Soucieuse de soutenir les commissions scolaires dans le processus de reddition de comptes des établissements, la Fédération des commissions scolaires du Québec vient de rendre public un outil de communication *Guide pratique de communication des commissions scolaires - Reddition de comptes des établissements*.

Cette production se situe dans le prolongement de celle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), *Information et reddition de comptes des établissements scolaires aux parents et à la communauté* (2004), et dans l'esprit de la Loi sur l'instruction publique qui demande d'informer de manière continue les parents et la communauté des mesures et des actions mises de l'avant pour assurer la réussite éducative des élèves.

Pour arriver à réaliser ce guide pratique, la FCSQ a consulté les planifications stratégiques des commissions scolaires, leurs sites Internet et a interrogé plus du tiers de leurs représentants. Un groupe de travail a été formé également pour valider l'outil de communication afin qu'il corresponde aux attentes des commissions scolaires.

Une stratégie de communication continue

Le guide permet aux commissions scolaires d'offrir à leurs établissements une stratégie de communication continue pour mieux rendre des comptes aux parents et à la communauté de même qu'au personnel de l'école et aux élèves. Les moyens suggérés privilégient la communication directe étroitement associée aux relations publiques.

Ce guide fait un survol de la manière de rendre des comptes dans le milieu scolaire, selon l'OCDE, au Canada et au Québec. Il propose une diversité de contenus de messages des plus percutants à livrer à la population ciblée de même que des outils de communication à utiliser lors de périodes judicieusement sélectionnées.

Pour soulever davantage l'intérêt et l'engagement des parents et des membres de la communauté à la cause scolaire, le guide suggère aux commissions scolaires des exemples de messages à proposer aux établissements. Il peut s'agir du taux de persévérance des élèves, du progrès observé, des activités réalisées en partenariat avec les membres de la communauté, des mesures prises pour améliorer la qualité des services de l'école publique et pour favoriser la réussite éducative des élèves.

L'élú scolaire est aussi interpellé

Somme toute, la reddition de comptes des établissements doit se situer dans une opération de communication continue pour créer un mouvement dans le réseau des écoles publiques et pour mobiliser les élèves, les parents, le personnel, les élus scolaires, les membres de la communauté autour de l'école publique. L'élú scolaire est aussi sollicité pour apporter sa contribution en faisant connaître, auprès des parents et de sa communauté locale, les bons coups de l'école publique et tout ce qu'elle réalise pour favoriser la réussite éducative de tous les élèves.



Le groupe de travail FCSQ sur la reddition de comptes était formé des membres suivants :

- Pierre-Yves Béland, directeur général adjoint de la Commission scolaire De La Jonquière
- Camille Gagnon, directrice des communications à la Commission scolaire de Montréal
- Yves Marcotte, coordonnateur en communication à la Commission scolaire des Samares
- Jean-François Parent, secrétaire général à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries
- Marie Blouin, responsable de ce dossier à la Fédération.



Marie Blouin
Conseillère
en communications
à la FCSQ
mblouin@fcsq.qc.ca

Au cœur des préoccupations de la Commission scolaire des Appalaches

Tout au long de l'année, la Commission scolaire des Appalaches, dans son souci de valoriser la démocratie scolaire, a mené des activités d'information et de promotion intéressantes dans le cadre de son 100^e anniversaire pour faire connaître non seulement ses services, mais le rôle des élus qui la représentent. Elle poursuit toujours ses actions pour maintenir bien vivante la démocratie scolaire.

Les commissaires de la Commission scolaire des Appalaches (CSA) ont choisi de souligner le centenaire de l'institution. Dans le cadre des festivités, de nombreuses activités ont été mises sur pied afin de souligner tout le progrès accompli au cours du dernier siècle dans le monde scolaire. Les élus scolaires ont ainsi décidé de maximiser les opportunités pour mieux faire connaître leur commission scolaire à la population, ce qui a contribué à positionner la CSA comme un partenaire majeur au développement de la région.

Les élus scolaires ont choisi de souligner le centenaire de l'institution.

Les festivités ont débuté par la tenue d'une conférence de presse alors qu'une classe d'école de village a été reconstituée en parallèle à une classe actuelle. De l'ardoise noire à l'ordinateur comme outils de travail, les gens ont été confrontés à tout ce processus d'évolution. Par la suite, de nombreuses activités telles que des concours de photographies anciennes, d'art oratoire, d'œuvres artistiques, des conférences, des visites scolaires dans une classe-musée, des chroniques, des jeux-questionnaires et un gigantesque déjeuner spectacle ont permis à la population de se rapprocher du monde scolaire et de s'en faire une image positive.



La tournée des élus scolaires connaît un grand succès

Une activité particulière, appelée *La tournée des commissaires*, a retenu l'attention et a fait appel à la participation de l'ensemble des commissaires. Tous les élèves des dix-neuf écoles primaires de la Commission scolaire des Appalaches ont

reçu la visite de leur commissaire. Ainsi, près de 3000 élèves ont été sensibilisés à l'importance de l'éducation, au rôle d'un commissaire et en ont appris un peu plus sur les cent ans d'histoire de leur commission scolaire. Certains commissaires ont même porté des costumes d'époque afin de donner le ton à la rencontre. Un petit guide a été préparé pour l'occasion, présentant les objectifs et les messages porteurs aux élèves.

Cette activité a connu un succès phénoménal. Tout comme les enfants, les membres du personnel, tant les enseignants que les directeurs, ont grandement apprécié ces visites. Elles ont été interactives et ont donné lieu à des échanges très intéressants avec les élèves qui ont parfois surpris par leurs questions et leur intérêt. Les enfants se sont ainsi rapprochés de leur élu scolaire, de son travail et de ses implications. Une belle complicité a été ressentie.

De plus, lors de ces visites, chaque élève a reçu en souvenir un crayon «pousse-mine» aux couleurs du centenaire. Nous croyons grandement que cette démarche a contribué à

augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance des élèves envers leur école et leur commission scolaire.

«Cette tournée des commissaires poursuit à la fois un but d'information et d'éducation. Nous croyons important que les jeunes connaissent mieux le rôle d'un commissaire et sachent qu'il y a des personnes qui sont là pour eux et pour représenter leur école. Les commissaires sont là avant tout pour veiller au bien-être des élèves dans leur école et c'est ce que nous voulions leur démontrer», de préciser le président de la CSA, M. Denis Langlois.

Une exposition sur les 100 ans de la commission scolaire

Même si les festivités sont terminées, l'éducation poursuit sa route. Un cahier souvenir du centenaire de la commission scolaire a paru dans l'hebdomadaire régional en novembre et, pour clôturer le tout, une exposition portant sur les 100 ans d'histoire de la commission scolaire se tient jusqu'au 7 janvier, à la Station des Arts de Thetford Mines. Toute la population pourra ainsi admirer près d'une centaine de photographies, une classe d'époque meublée de matériel ancien tels des pupitres, des manuels scolaires et des instruments pédagogiques divers. La commission scolaire développe aussi un plan d'action pour valoriser la démocratie scolaire sur une plus longue période. À suivre très certainement...



Guylaine Hébert
Responsable du service des communications
Commission scolaire des Appalaches



Diriger au temps des réformes éducatives...

Les systèmes éducatifs suivent des rythmes qui leur sont propres et dans lesquels alternent des périodes de changement et des périodes de croisière. Les unes et les autres sont utiles à la fois pour adapter le système éducatif aux transformations de la société, voire assurer la transformation même de la société, et aussi pour consolider les acquis réalisés et assurer des formes de pérennité aux orientations engagées qui se révèlent positives.

On pourrait penser qu'en période de croisière, le système navigue sur un long fleuve tranquille, mais il n'en est pas ainsi. En fait, le système éducatif ou certains de ses segments vivent des changements continus, parfois significatifs. Ces changements, que l'on qualifie souvent d'« incrémentalistes », se cumulent les uns aux autres pour constituer des couches sédimentaires qui ne sont pas nécessairement harmonieuses et qui finissent par alourdir avec le cumul l'ensemble du fonctionnement du système éducatif. Il est donc aussi des périodes où il y a lieu de revoir l'économie générale du système afin d'en assurer une plus grande efficacité en fonction de l'évolution des objectifs poursuivis et des ressources disponibles.

Au cours des dernières décennies toutefois, les rythmes de changement ont été accélérés par une ouverture sans cesse accrue du système éducatif sur la société et de la société aux autres sociétés. Cette situation a contribué à des échanges humains internationaux de plus en plus importants avec ce que cela suscite comme éléments de partage des connaissances et de comparaisons.

L'ère d'une nouvelle gouvernance

À maints égards, nous sommes entrés dans l'ère d'une nouvelle gouvernance au niveau de l'administration et de la gestion du système éducatif. Certes, cette gouvernance se profile avec des nuances différentes selon l'histoire et les contextes des pays et des régions, mais un

élément qui apparaît aujourd'hui vraiment partagé est l'appel majeur à de nouvelles façons de diriger l'organisation scolaire tant au niveau local qu'aux niveaux régional et national, que celle-ci soit publique ou privée. Certes, plusieurs de ces « pratiques » ne sont pas novatrices en soi, ce qui est nouveau c'est l'importance de leur généralisation. Dans les conséquences des réformes engagées, le travail du dirigeant n'est plus le même.

C'est le cas notamment des dirigeants des commissions scolaires qui ont aussi vu leurs tâches être profondément modifiées. Des pratiques administratives maîtrisées d'avant la réforme ont dû être revues et modifiées. D'autres pratiques ont aussi émergé pour les besoins de l'action, mais également pour répondre aux vagues-hésitations qu'apportent les changements de ministre. La mise en place de commissions scolaires de plus grande taille et couvrant un plus large territoire a conduit à la nécessité d'une planification et d'une reddition de comptes plus exigeantes, mais a aussi créé des lieux politiques beaucoup plus importants et significatifs qu'avant. Dire que la direction des commissions scolaires et des écoles doit adopter des comportements plus « politiques » est devenu un euphémisme. Toutefois, reconnaître qu'aujourd'hui diriger en éducation nécessite beaucoup plus d'habiletés politiques qu'avant les réformes engagées est une réalité qui ne relève pas uniquement des conséquences de la réforme de l'éducation. Elle relève davantage de l'évolution de l'exercice de l'autorité au sein des sociétés caractérisées de plus en plus par la complexité, l'incertitude et l'ambiguïté introduites par les changements incessants et l'établissement de nouveaux rapports de pouvoir. Au cours des dernières décennies, nous sommes passés de l'exercice d'une autorité traditionnelle qui avait peu à s'expliquer à une autorité post-moderne dont la légitimité première repose sur la capacité des dirigeants à dire, à argumenter, à mobiliser, bref à faire preuve d'un ensemble de compétences complexes associées à

l'exercice d'un leadership de qualité.

En tant que personne, devant ces nombreux changements qui nous bousculent, qui nous habitent, mais qui bien des fois nous hantent, le refuge dans le statu quo et son caractère passéiste n'est pas sans séduction. Bien des critiques formulées à l'égard des changements en éducation – dont des éléments du renouveau pédagogique – tiennent bien davantage aux inconforts que nécessite l'obligation de revoir ses « bonnes vieilles pratiques » qu'à la pertinence de la contribution des changements engagés à une meilleure réussite scolaire des élèves d'aujourd'hui.

Reconnaissance du Québec à l'étranger

On ne change pas pour changer... On change parce que l'on a atteint les limites de ce que l'on pouvait faire avec le statu quo. Le travail d'analyse et de propositions réalisé il y a dix ans par les États généraux sur l'éducation a été exemplaire. Cette démarche fut d'ailleurs reprise au sein d'autres pays, ce qui a contribué à accroître encore davantage la reconnaissance de l'expertise du Québec à l'étranger dans la conduite des changements en éducation.

Par essence, toute réforme est imparfaite... Et parce qu'elle est imparfaite, on a la possibilité de l'adapter pour mieux se l'approprier compte tenu de son contexte et des défis auxquels on est confronté. Les réformes parfaites n'existent pas et les dirigeants parfaits non plus! Heureusement d'ailleurs! Ces imperfections sont porteuses d'un avenir que l'on construit au quotidien et font en sorte que l'on peut continuer à vivre et à apprendre...

Adaptation du texte de la conférence du 12 octobre 2006 de Guy Pelletier, Diriger au temps des réformes éducatives... Un travail de sherpa disponible sur le site Internet www.afides.org/colloque et www.uqam.ca/nobell/aderea



Guy Pelletier, Ph.D.

Professeur
Département de la
gestion de l'éducation
et de la formation
Université de
Sherbrooke

Un signal clair pour poursuivre et réussir

Le collectif de la réforme de l'éducation

Le 27 novembre dernier, un collectif des partisans de la réforme a rendu publique une déclaration pour que le gouvernement poursuive la réforme en voie d'implantation depuis l'an 2000. La FCSQ a fait une entrevue avec son porte-parole, M. Claude Lessard, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

L'idée du collectif

M. Lessard explique : « L'idée de créer un collectif de la réforme de l'éducation au Québec vient notamment d'une demande des enseignants et de directions d'établissement qui estimaient important de réagir publiquement sur les bienfaits de cette réforme. Nous voulions dissiper certains malentendus, corriger les faussetés qui circulent, rassurer les parents et soutenir les enseignants soucieux de faire réussir tous les élèves. Les discours critiques des dernières années nous interpellaient directement, d'où la nécessité de créer un groupe pour insister sur la poursuite de cette réforme tout en apportant les ajustements que demande une telle implantation. »

Il ajoute que « la décision de faire cette réforme de l'éducation est en fait l'aboutissement d'une longue délibération démocratique réclamée, au premier chef, par la Centrale de l'enseignement du Québec au début des années 90 et qui a culminé aux États généraux sur l'éducation de 1995-1996. »

Plusieurs des membres du collectif ont contribué à la phase de conception ou à la mise en œuvre de la réforme de l'éducation. Certains d'entre eux sont des praticiens d'expérience tels des directions d'établissement, des enseignants. D'autres, comme des professeurs d'université, l'ont analysée et suivie tout au long de ces années d'implantation.



Le porte-parole du collectif, M. Claude Lessard, professeur titulaire au Département d'administration et fondements de l'éducation à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

De grands progrès ont été accomplis avec la réforme

M. Lessard estime que cette réforme était nécessaire. « On reprochait aux élèves dans les années 90 de mal s'exprimer, à l'écrit comme à l'oral, de ne pas avoir de méthodes de travail efficaces et de peu maîtriser les nouvelles technologies notamment. Avec la réforme, on met l'accent sur les buts généraux de la formation que l'on nomme compétences transversales. Pensons également aux interventions précoces qui ont été faites pour favoriser l'égalité des chances de tous les élèves, comme l'accès à la maternelle à 5 ans à temps plein, la diminution du nombre d'élèves par classe et le soutien aux écoles en milieu défavorisé. Nous avons fait de grands pas pour améliorer l'apprentissage des élèves. La principale difficulté, c'est que cette belle réforme est mal vendue. »

Le rôle des commissions scolaires

Dans un contexte de décentralisation, le rôle central des commissions scolaires, poursuit-il, est de prendre le relais du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en s'assurant que l'implantation de la réforme est réussie, en diffusant, entre autres,

l'information sur les pratiques et les dispositifs qui fonctionnent bien dans le réseau scolaire et en favorisant le partage d'expériences positives ainsi que des réelles difficultés.

À son avis, pour mieux faire comprendre le cheminement parcouru à la population et susciter la confiance des parents, les commissions scolaires ont intérêt à se doter d'un mécanisme comme les indicateurs d'implantation et de réalisation des objectifs de réussite qui sont utilisés dans le domaine de la santé. « Toute réforme doit passer le test de la pratique et c'est l'enseignant seul et en équipe qui fait ce test. Assurons donc un suivi, tant qualitatif que quantitatif, de ce qui se réalise dans le milieu scolaire. »

Au nom du collectif, M. Lessard demande à toutes les personnes qui sont engagées dans ce processus d'être en mode de partage de l'information. D'ailleurs, le site Internet www.reussirlareforme.qc.ca créé pour la circonstance par le collectif, permet aux intervenants et à toutes les personnes intéressées de près ou de loin par les grands changements en éducation, de donner leur opinion à cet égard.

Même si M. Lessard reconnaît que la réforme est plus difficile et complexe à appliquer dans les écoles secondaires, elle est tout de même nécessaire. « Il faut revoir les façons de faire au secondaire et favoriser les liens entre les disciplines. En fait, cela comporte un changement de culture de l'enseignant au secondaire au plan du travail et de son organisation. »

Selon lui, il est fondamental de restaurer un climat serein, non conflictuel et ouvert dans les écoles publiques du Québec et de favoriser la prise de parole de tous les acteurs concernés, en particulier les enseignants. Le collectif suggère aussi de constituer une commission de « sages » dont le mandat serait de formuler des solutions aux problèmes plus difficiles à résoudre dans le milieu scolaire.

Marie Blouin
Conseillère
en communications
à la FCSQ
mblouin@fcsq.qc.ca



L'éducation... Ailleurs dans le monde

Canada

Tabagisme chez les jeunes : la consommation diminue

Santé Canada, en collaboration avec l'Université de Waterloo et appuyé d'un groupe de chercheurs sur la lutte contre le tabagisme, a rendu public dernièrement une enquête qui démontre que la consommation du tabac a diminué de 50 % chez les jeunes Canadiens qui fréquentent les écoles de la 5^e à la 9^e année par rapport à celle réalisée en 1994. Toutefois, 31 % des jeunes Québécois ont déjà essayé la cigarette, ce qui constitue le plus haut pourcentage par rapport aux jeunes des autres provinces.

Source : www.infobourg.com

Nouvelle-Écosse

Rentrée des classes avec des employeurs

Pour la deuxième année consécutive, les employeurs se joignent aux élèves à la rentrée des classes grâce au programme *Options et opportunités* dans lequel le gouvernement de la Nouvelle-Écosse investit plus de deux millions de dollars. Les élèves du secondaire peuvent expérimenter le travail dans les secteurs d'activité suivants : arts, culture et loisirs, affaires, santé et services à la personne, hôtellerie et tourisme, technologies de l'information et métiers manuels. Cette année, 26 écoles de cette province participeront à l'expérience. L'objectif est non seulement d'encourager les élèves à obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires, mais aussi de créer des liens entre leurs études et le milieu du travail.

Source : www.gov.ns.ca

Ontario

Les élèves apprennent à devenir de meilleurs citoyens

Afin d'offrir une excellente éducation aux enfants, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a implanté un nouveau programme pour aider les élèves à devenir des citoyens compaisants et attentifs, à développer leur esprit d'équipe et la coopération entre les élèves et à les encourager à participer au processus démocratique. Ils sont aussi sensibilisés aux valeurs sociétales comme le respect, l'équité, l'honnêteté et le sens des responsabilités. L'an prochain, des équipes d'experts seront mobilisées dans les communautés pour notamment aider les parents à développer davantage l'esprit civique des jeunes.

Source : communiqué émis par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, le 16 octobre 2006.

France

Priorités de la rentrée

En France, le ministère de l'Éducation a présenté les priorités de la rentrée scolaire 2006 : promouvoir l'égalité des chances, favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux, renforcer l'éducation à la civilité et à la responsabilité (notamment lutte contre la violence scolaire), affirmer la place et le rôle des parents à l'école.

Des portables pour les élèves

Le Conseil général des Bouches-du-Rhône en France offre depuis trois ans la possibilité d'instaurer le prêt de portables aux collèves qui enseignent aux élèves âgés de 13 et de 14 ans. Cette année, il compte même leur offrir de conserver le portable après avoir complété leur année scolaire.

Source : www.infobourg.com/

Europe

Utilisation d'Internet

Dans le cadre de son programme *Internet plus sûr*, la Commission européenne a commandé une étude sur la relation des jeunes de 12 à 18 ans avec les nouveaux médias électroniques (Internet, téléphonie et jeux en ligne). Le problème majeur auquel ils font face est leur incapacité à développer une attitude critique face à l'utilisation des médias électroniques.

Source : www.cafepedagogique.net

États-Unis

Pourquoi certains établissements réussissent-ils mieux que d'autres ?

L'association américaine *Just for the Kids* a enquêté auprès de plusieurs dizaines d'écoles dans une vingtaine d'États pour savoir pourquoi certaines réussissent mieux que d'autres ? Selon l'étude, certains facteurs, comme une meilleure connaissance des élèves par le personnel de l'école, la différenciation des approches pédagogiques et surtout une meilleure communication entre les enseignants, contribuent à ce que les élèves obtiennent de meilleures notes. Pour prendre connaissance de cette étude, vous pouvez consulter le site Internet www.just4kids.org/jftk/twenty_states.cfm

Source : www.cafepedagogique.net

Incitation financière

Selon *Education Week*, 30 États américains ont lancé des programmes pour inciter les professeurs expérimentés à enseigner dans des zones difficiles. Par exemple, en Arkansas, on leur offre 4 000 \$, en Californie, 20 000 \$ sont accordés sur quatre ans alors qu'en Virginie les enseignants reçoivent 15 000 \$. C'est en fonction des résultats des élèves à des tests fédéraux que les établissements reçoivent l'aide financière supplémentaire pour embaucher plus de professeurs.

Source : www.cafepedagogique.net

2006-2007

Prix

D' E X C E L L E N C E

*Un concours prestigieux qui met en valeur
les belles réalisations des écoles publiques*

La période d'inscription débutera en janvier 2007

Information

Téléphone : (418) 651-3220

www.fcsq.qc.ca/Fcsq/Prix/index.html



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec

Denyse Turcotte
Enseignante



La passion de Denyse est notre inspiration.

En classe, Denyse met toute sa passion et ses talents au service de ses élèves. C'est à l'exemple de cette passion que nous lui offrons les conseils et les produits qui lui permettent de veiller aussi à ses propres affaires. Denyse est bien plus qu'une cliente, elle est notre inspiration.

**Nous sommes fiers de bien l'entourer.
Et si on en faisait autant pour vous ?**



La Capitale
groupe financier

ASSURANCES • ÉPARGNE • PRÊTS • RETRAITE

www.lacapitale.com

Votre mutuelle au travail pour vous